

III

**CHOIX DE LANGUE
CHOIX DE PERSONNE
CHOIX DE LANGAGE**

De l'aspect au temps : le futur dans les langues romanes

Renaud CAZALBOU

Les formules les plus simples, les plus limpides en apparence cachent parfois des abîmes de complexité. C'est le cas de la règle de composition du futur dans les langues romanes. Sa parfaite régularité permet d'énoncer qu'il se forme en ajoutant à l'infinitif les formes contractes du verbe *avoir* ou du verbe *haber* si l'on parle de l'espagnol. Cette construction semble, en outre, suivre fidèlement le schéma imaginé dans la périphrase latine *cantare habeo*. En demandera-t-on plus ? Sans doute pas. Ici, la structure originelle se laisse appréhender dans la forme actuelle ; l'histoire morphologique s'y lit de façon transparente ; les strates dans lesquelles s'est sédimentée la forme sont offertes à la vue de tous. L'affaire est faite : les langues romanes, sur ce point précis, sont restées conformes à l'original latin. Mais de cette fidélité, il convient de dire un mot : elle satisfait, mais à y bien regarder, elle paraît fautive, trompeuse car trop parfaite, trop évidente. Partout, le verbe donne à voir des traces complexes de son évolution, ou plutôt il les laisse deviner ; ici rien de cela : la structure se serait figée pour l'éternité. Or, et tous les auteurs s'accordent à le reconnaître, dire l'événement à venir présente en soi une difficulté logique voire ontologique car il s'agit de déclarer ce qui n'étant pas encore ne saurait avoir de réalité. C'est à ce point vrai qu'un usage trop abondant du futur était, en des temps reculés, un des signes de fréquentation diabolique : le suppôt de Satan parlait au futur car il savait ce qui allait advenir, preuve qu'abstraction faite de la superstition, existe une réelle conscience de la gageure que représente le fait de dire l'avenir. C'est pourquoi l'évidence de la forme ne s'accorde en rien avec la difficulté profonde attachée à la signification.

Mais de cette évidence encore faut-il dire un mot car le signifiant pourrait bien révéler quelques curiosités. La première a trait à la construction même déjà soulignée : les langues romanes ont inventé un futur originellement périphrastique qui a fini par se résoudre, à date plus ou moins récente, en une forme synthétique dite de *futur théorique* (Benveniste 1974, p. 131)¹ :

La transformation du futur latin en futur roman s'est opérée, comme on sait, par l'intermédiaire d'une périphrase *habeo* + infinitif. C'est ce que les manuels représentent tous dans le schéma lat. *cantare habeo* > fr. *je chanterai*.

Outre que cette étude repose la question de l'origine des futurs romans, elle établit aussi, de façon implicite, un parallélisme fort instructif. Si dans les langues romanes, le futur théorique se forme par agglutination du verbe *avoir* à l'infinitif, force est de constater qu'il se présente comme l'inverse exact du passé composé (*présent transcendant*) : à l'antéposition de l'auxiliaire répond sa postposition, à la position proclitique correspond la position enclitique, à la *transcendance* du participe passé se substitue l'*immanence* de l'infinitif. Au total, le futur théorique apparaît donc comme un *anti-passé composé* (*anti présent transcendant*). De là découle un certain nombre de conséquences : la première est logique et porte sur le fait de savoir si ladite inversion concerne l'aspect ou le temps, en d'autres termes, doit-on considérer le *futur-temps* comme un *anti-présent* ou comme un *anti-aspect transcendant*. La question qui pourrait sembler confiner au jeu de mots mérite pourtant qu'on la pose et ce d'autant plus que l'histoire de la formation du futur n'est pas aussi simple qu'on voudrait le croire. Ainsi que le relève Benveniste, jamais le futur traditionnel latin et la forme périphrastique n'ont réellement été en concurrence (Benveniste 1974, p. 131) :

Jamais *cantabo* n'a été remplacé par *cantare habeo* (sinon à l'époque déjà romane où tous les futurs étaient devenus périphrastiques) et jamais *cantabo* n'eût pu être remplacé par *cantare habeo*. Cette double erreur, historique et théorique, résulte elle-même d'une interprétation inexacte du syntagme *habere* + infinitif qui est effectivement l'étape intermédiaire entre le futur latin et le futur roman.

1. Émile Benveniste, « Les transformations des catégories linguistiques », *Problèmes de linguistique générale*, chap. IX, Paris, Tel Gallimard, 1974.

D'autres sources font cependant apparaître quelques divergences sans pourtant remettre en cause la globalité du raisonnement : Benveniste affirme que le tour est tardif (début du III^e siècle ap. J.-C.), cantonné à l'origine aux subordonnées relatives, réservé à l'infinitif passif et à l'imparfait du verbe *habere*. Pourtant, on sait que les premières attestations remontent à Cicéron (Ernout et Thomas 1951, p. 258)² :

b) *habeo* + inf. au sens de « être capable de », attesté dès Cicéron avec les verbes « dire » : At., 2, 22, 6 : *de re publica nihil habeo ad te scribere* « sur la situation, je ne puis rien t'écrire »; Fa, I, 5a, 3 : *de Alexandrina re...habeo pollicieri* « je puis promettre ». Il se glissait aussi une idée de devoir : Sén., Contr. I, I, 19 : *quid habui facere ?* « que faire ? ». Puis, sous l'influence du gr. 'xv ITMgein, ce tour se répandit chez les traducteurs de l'*Itala* et les écrivains chrétiens à partir de Tertullien, et il devint par affaiblissement un simple substitut du futur.

Il n'est cependant que de remarquer les emplois chez Cicéron, lesquels correspondent à une littérature épistolaire, un style familier propre de la conversation courante : le tour appartient au latin oral ce qui peut, en partie, expliquer sa vitalité. On peut mettre au crédit de Benveniste d'avoir posé le problème en des termes nouveaux : en effet, l'argument traditionnel selon lequel la construction périphrasique aurait tout simplement remplacé la forme synthétique simple semble assez peu crédible surtout si l'on prend en compte le fait que la structure existe depuis des temps fort anciens. À cela on peut donner un certain nombre d'explications : la première, avancée par Benveniste lui-même, est d'ordre sémantique et s'appuie sur la coexistence des deux formes ; selon lui, le futur simple sert à déclarer un futur d'*intention* alors que la périphrase sert à déclarer une *prédestination* (Benveniste 1974, p. 132) :

De fait on énonce par cette périphrase l'équivalent d'un participe futur de voix passive, indiquant non l'obligation (comme le fait la forme en *-ndus*), mais la prédestination. Aucune forme nominale du paradigme verbal latin ne pouvait exprimer cette notion qui était à la fois nouvelle par rapport aux « temps » classiques du verbe et nécessaire dans le cadre conceptuel où elle se produisait.

2. Alfred Ernout et François Thomas, 1951, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, (éd. cit. 2002). Il est question ici de Sénèque le rhéteur, auteur des *Controversiae*, né en 58 av J.-C., mort vers 32 ap. J.-C., soit bien avant le III^e siècle.

Il y a certes là une inexactitude quant à la question du participe futur ; en effet, le point de départ de cette analyse est un emploi de *habere* restreint à un infini passif. Or, il n'en est rien. En revanche, sur le fond, on remarquera qu'il existe un participe futur, actif celui-là en *-urus*, dont les valeurs, répétées à l'envi par des générations de khâgneux, sont *destination, intention, imminence*. On retrouve, dans ces valeurs intrinsèques du participe, la double valeur soulignée par Benveniste et, en germe, toutes les valeurs déclarées par le temps futur. On remarquera aussi que ce participe futur, formé sur une racine de participe passé passif – lequel servira à former l'aspect transcendant – a un emploi régulier sous forme auxiliée avec le verbe *esse* (être), construction supposée, à l'origine, apporter les nuances évoquées plus haut (Ernout et Thomas 1951, § 290, p. 279) :

Cependant, cette périphrase servait de simple substitut au futur : à l'infinitif (*scripturum esse*) et au subjonctif (*scripturum sim, essem*) en proposition dépendante (§386). Même hors de là, elle s'en distinguait à peine : [...] cf. aussi Ci. 507 : *non remissura es ?*, repris au vers suivant par *non remittes ?* De même : Liv. 3,52,7 : *quid, si hostes ad Urbem veniant, facturi estis ?* « si l'ennemi se présente jamais devant Rome, que ferez-vous ? » Aussi, en bas latin, ce fut un des moyens pour remplacer le futur.

À l'origine, ce participe futur est d'ailleurs fort peu employé mais voit son utilisation renforcée à partir de Sénèque. On retiendra cependant que la périphrase futurisante – ou, pour reprendre la terminologie de Marie-France Delport (2004, p. 250)³ – la « périphrase d'aspect antéponent » est une réalité avérée en latin. Il y a donc, de fait, deux tours chargés de déclarer l'événement à venir : le *futur temps* et le *futur aspect*, ce qui correspond à la situation en espagnol actuel et qui pourrait aussi rappeler ce qui se passe en français avec le doublet temps futur / *aller* + infinitif. Le futur périphrastique qui donne naissance aux futurs romans n'apparaît donc pas *ex nihilo* à date plus ou moins récente avec *habere* + infinitif mais très tôt (les premières attestations sont chez Plaute) sous une autre forme, il est vrai. Cette périphrase est donc non pas un fait tardif de

3. Marie-France Delport, 2004, *Deux verbes espagnols : haber et tener*, Paris, Éditions Hispaniques. « L'hypothèse qu'on prétend développer ici est, en conséquence, que l'espagnol pourrait bien, avec la structure *haber de* + infinitif, s'être donné le moyen de dire la position relative d'antériorité de l'acteur à l'égard de l'événement. Il disposerait alors d'un aspect qu'on pourrait nommer, par exemple, antécédent ou antéponent, tandis que l'aspect transcendant apparaîtrait par contraste comme postéponant ».

discours explicable par une sorte de décadence linguistique mais au contraire, un tour inscrit dans les origines mêmes de la langue. Cette tendance ou tentation périphrastique n'est d'ailleurs pas propre au latin puisqu'elle était déjà fort courante en grec (Chantraine, 1945, p. 265)⁴ :

Le futur a tendu, dans toutes les langues, à être renouvelé par divers procédés. Déjà en attique le futur a été renouvelé au moyen de périphrases. Les Attiques emploient parfois le participe futur avec ἔρχομαι pour dire « je suis sur le point de, je vais faire » [...] MTMlv avec l'infinifit s'emploie comme substitut du futur ; mTMlv suivi de l'infinifit présent, futur ou aoriste, signifie « avoir l'intention de », « être sur le point de ».

Le tour qui s'observe déjà chez Homère s'emploie en ionien-attique et se trouve largement attesté dans la koin₁. Les verbes employés sont significatifs : ἔρχομαι veut dire *aller* alors que le sens général de mTMlv est celui de *devoir*, tous deux déclarent donc un certain type de futurité. Par contre, Chantraine relève un usage byzantin qui a déjà été évoqué ici, 'xv + infinitif, soit l'équivalent grec du verbe *avoir* + infinitif, structure imitée dans la Romania chrétienne. Il faudrait, pour compléter le tableau, ajouter une autre périphrase usuelle en grec (®)uTMlv + infinitif, lequel après adjonction d'une particule modale na et réduction de la forme donnera la morphologie du grec moderne : « Le futur du grec moderne est donc le présent ou l'aoriste préfixé d'une particule *tha*. » (Benveniste 1974, p. 133). C'est que l'on est là face à un schéma qui pourrait bien être universel et c'est pourquoi on retrouvera les composantes de ces structures dans des langues aussi diverses que l'anglais (*shall / will*) ou l'allemand (*werden*). Les langues romanes, elles, ont innové en intégrant l'élément auxiliaire dans l'élément auxilié en guise de flexif grammatical. Ce phénomène est inédit à plus d'un titre et présente des caractéristiques remarquables : la première est le statut du verbe *avoir* (ou son équivalent dans les autres langues romanes) qui voit sa nature modifiée en profondeur. À la suite de Gustave Guillaume, mais en apportant y certaines nuances d'importance, Marie-France Delport définit de la sorte ce processus (Delport, 2004, p. 256) :

4. Pierre Chantraine, *Morphologie historique du grec*, Paris, Klincksieck, 1945 (éd. cit. 2002).

La subduction, la morphologisation, consiste non en une disparition de l'apport lexigénétique mais en sa transformation en apport morphogénétique.

L'auxiliaire devient dès lors un morphème chargé de déclarer l'ancrage temporel du procès par rapport au présent du locuteur. Cette subduction est accompagnée d'un « allègement du physisme » notable en espagnol comme en français surtout au futur hypothétique alors que pour le futur catégorique, exception faite des personnes 4 et 5, il s'agit tout bonnement d'une agglutination de l'auxiliaire, laquelle n'est rendue possible que par ce que Benveniste nomme « une réduction formelle du syntagme par fixation de l'ordre séquentiel infinitif + *habere* et par fusion des deux membres ». C'est précisément cette question de l'ordre d'apparition des éléments qui présente une difficulté. On a coutume de tenir la genèse du futur avec l'agglutination du verbe *avoir* pour une conséquence d'un ordre syntaxique qui se serait fixé définitivement à l'époque carolingienne, ce qui revient à faire de cet agencement un accident de l'histoire linguistique, un fait d'évolution, pour tout dire du hasard⁵. Cela se peut et certaines sources tendraient à prouver que la périphrase aspectuelle futurisante présentait un certain nombre de variations (ordre des composantes, présence possible de prépositions *ad* ou *de*), cependant l'hypothèse qui sera développée ici est que l'ordre lui-même est signifiant et que la postposition de l'auxiliaire (ou élément auxilient selon Benveniste) est constitutive de la genèse du futur. Au regard du signifiant, et comme cela a été indiqué plus haut, le futur périphrastique latin (ainsi que le futur espagnol ancien) apparaît comme l'exact opposé du présent transcendant. Or, selon une certaine tradition érudite l'aspect transcendant serait aussi une invention romane qui permettrait de distinguer parfait et aoriste, lesquels avaient été indiscriminés en latin (Benveniste 1974, p. 130) :

Telle est la double caractéristique distinctive du parfait : le procès est posé comme présent, mais à l'état de notion accomplie. Nulle autre forme verbale ne peut le concurrencer dans cette valeur.

5. « Tout se passe comme si du III^e au VIII^e siècle la réfection du futur simple avait été menée dans le cadre d'une dispersion morphologique considérable (substitués en *-urus, debeo / volo* + infinitif, infinitif + *habeo*, futur II en *-vero*) dont le tri final n'a émergé qu'à l'époque carolingienne. », Michel Banniard, 1997, *Du latin aux langues romanes*, Paris, Nathan, coll. 128, p. 95.

On voit donc en latin tardif, puis en protoroman et roman se constituer deux périphrases, l'une futurisante, l'autre postériorisante ou antéponente et postponente. Du point de vue de l'ancrage temporel, elles se placent de façon identique dans le présent du locuteur et déclarent donc soit l'état fini, achevé du procès, soit son accomplissement à venir. Il y a donc là une exacte symétrie et un parallélisme parfait quant à la structure morphologique. C'est précisément à partir de cette tentative d'équilibrage que, paradoxalement, se fait jour une faille dans l'architecture temporelle. Le schéma ainsi constitué laisse apparaître un déséquilibre : le système latin, on le sait, repose sur une structure polarisée *infectum* vs. *perfectum*. Cependant, lors de la dissolution de ce schéma binaire apparaît dans la Romania, dans un temps que Banniard situe entre le V^e et le VIII^e siècles, le passé composé ou présent d'aspect transcendant. Là encore, les études divergent quant aux datations : si Michel Banniard situe l'émergence de cet aspect, dans une latinité tardive ce qui, selon lui expliquerait que l'ordre auxiliaire-auxilié ne se soit fixé qu'après l'ancien français classique⁶, Alfred Ernout relève, quant à lui, l'existence de cette parlure à des dates fort reculées (Ernout 1914, pp. 216-217)⁷ :

En vertu de sa double origine, le parfait latin était propre à exprimer, comme on l'a vu, à la fois la notion d'achèvement (parfait proprement dit) et la notion du passé. C'est dans cette seconde acception qu'il est employé le plus fréquemment ; et pour exprimer l'idée de parfait, le latin s'est créé une forme périphrastique. De même que dans le déponent et le médio-passif le parfait s'exprimait à l'aide de l'adjectif en *-to* accompagné de *sum* (cf §319) de même à l'actif l'idée du parfait a tendu à s'exprimer à l'aide de *habeo* accompagné de l'adjectif en *-to-*. Cette construction est assez fréquente dans Plaute et dans Caton, par exemple Pl. Stich. 362 *res omnis habeo relictas* ; on la trouve aussi dans la langue classique, par exemple Cicéron Div. In Q. Cæc Siculi *ad meam fidem quam habent spectatam iam et diu cognitam confugiunt*.

De cette citation, un certain nombre de conclusions doivent être retenues : la première est l'existence de la forme périphrastique de parfait opposée à une forme synthétique, ce qui rappelle la situation

6. Banniard 1997, p. 60 : « Cette plasticité du sujet-verbe est confirmée par les nombreuses attestations de l'ancien français classique (Renart... un lonc cors, qu'il avoit lié a son col, mis l'a a sa bouche) et des langues romanes . L'ordre *habeo* + PPP + COD ne s'imposera qu'après le passage de l'ancien français classique. »

7. Alfred Ernout, *Morphologie historique du latin*, 1914, Paris, Klincksieck (éd. cit. 2002).

déjà constatée pour le futur ; deuxièmement, la périphrase qui utilise le verbe *habere* est formée sur imitation d'un autre type périphrastique composé avec *sum* ; on sera amené à revenir sur ce point ultérieurement. Enfin, la situation décrite par Ernout, attestée depuis les origines de la langue, confirme indirectement l'existence d'un présent trimorphe dans la conjugaison latine : un présent proprement dit (présent d'aspect immanent), un présent *résultatif* (présent d'aspect transcendant ou parfait) et un présent futurisant (aspect antéponent). À côté de cette ampleur accordée sous forme d'aspect au temps présent, de part et d'autre, on retrouve les temps grammaticaux de forme synthétiques. On aura donc, si l'on simplifie le propos, un présent qui connaît trois déclinaisons aspectuelles et partout ailleurs des formes qui déclarent du temps sans rien dire du degré d'accomplissement du procès. Or, il convient de rappeler qu'en théorie, c'est cette distinction qui sépare *perfectum* et *infectum*. En cela, ainsi que le signale Antoine Meillet, le latin est une étape capitale dans l'histoire des langues européennes (Meillet 1928, p. 263)⁸ :

Le système ancien s'est trouvé ainsi entièrement disloqué. La plupart des formes ont disparu peu à peu : les subjonctifs tels que *dixerim*, les infinitifs tels que *dixisse*, et le groupe de *-turus*, *-turum* ; [...] Après ces changements de formes verbales, il s'est trouvé que le degré d'achèvement du procès était peu indiqué, ou ne l'était qu'accessoirement. Au contraire, la catégorie du temps était portée au premier plan. Comme il a été indiqué p. 20 et suiv., le « latin vulgaire » a ainsi amené à son terme une tendance qui caractérise les langues indo-européennes occidentales.

À partir de cet état des lieux, un certain nombre d'évolutions a lieu. Le futur historique latin était hétérogène car formé sur de fort anciennes périphrases (forme en *-bo*, *-bis*) ou à partir d'anciens subjonctifs (formes en *-am*, *-es*) ce qui, en langue orale était source de confusion à tel point qu'on a pu revoir tardivement des réfections sur l'un ou l'autre des deux modèles en vue d'uniformiser les paradigmes ; cette situation conduit à la disparition du futur traditionnel latin⁹. Le paradigme de conjugaison se trouve donc être déficient du côté de

8. Antoine Meillet, 1928, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, Paris, Klincksieck (éd. cit. 1977).

9. « Souvent ambigu, toujours trop peu expressif pour une langue populaire, le futur que le latin s'était donné est sorti de l'usage. Il a été remplacé par des tours qui existaient dès le latin classique, mais avec des nuances de sens qu'indiquent les mots composants : *facere habeo*, *facere volo*, etc. » (Meillet, 1928, p. 263)

l'époque future. Pour signifier l'événement à venir plusieurs solutions sont possibles. La première serait d'utiliser une forme homogène valable pour toutes les conjugaisons, celle du futur de *perfectum* (*amavero, amaveris...*) ou futur II qui prend la place du futur I. Cependant, ce temps a une morphologie commune, si ce n'est à la première personne, avec le subjonctif parfait (ce qui explique, on le sait, la création du subjonctif futur espagnol). L'ambiguïté n'est donc en rien levée. Pourtant cette solution du futur II a sans doute laissé quelques traces insoupçonnées. La convergence morphologique des formes de parfait de subjonctif et de futur antérieur est due à des mouvements très profonds qui se sont produits dans la genèse du parfait latin lui-même : les futurs sont le fruit de répartitions de formes anciennes de subjonctif alors que le subjonctif latin est issu en grande partie d'antiques formes d'optatif ; c'est ainsi que pour le verbe *esse* la répartition entre subjonctif et optatif donne le futur *ero* et le subjonctif *sim*. « La même répartition s'est faite au parfait : *dixero* est devenu le futur antérieur, *dixerim*, le parfait du subjonctif. » (Ernout 1914, p. 217-218) Le parallélisme morphologique a pu laisser croire que le futur antérieur latin était formé à partir du verbe *esse* au futur agglutiné à un radical. Si l'on prend en compte les divers croisements entre les tournures qui utilisent l'un ou l'autre des auxiliaires, on peut voir là un des facteurs d'explication sinon de la fusion de l'auxiliaire du moins de la postposition dudit auxiliaire. Du moins le principe du processus, à savoir celui de l'emprunt morphologique, est-il inscrit dans cette forme de futur II.

Il ne reste donc plus que la périphrase futurisante : dans la structure originelle, le verbe *habere* pouvait être conjugué à divers temps (présent, imparfait mais aussi parfait). Cependant on ne pourra évidemment pas le trouver au futur car cela reviendrait à déclarer un futur de futur, catégorie fort improbable dans nos langues. Cette impuissance condamne la périphrase à ne pas (ne plus être) une variante aspectuelle. En effet, si l'on en croit Gustave Guillaume l'aspect « est dans le système du verbe une distinction qui, sans rompre l'unité sémantique de ce dernier, le scinde en plusieurs termes différenciés, également aptes à prendre dans la conjugaison la marque du mode et du temps. » (Guillaume, 1964, p. 46)¹⁰ Alors même que la périphrase futurisante se définissait comme un anti-parfait (voir

10. Gustave Guillaume, 1964, « Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe. Esquisse d'une théorie psychologique de l'aspect », dans *Langage et science du langage*, Paris/Québec, Nizet/Presses de l'université Laval (éd. cit. 1994).

supra), elle manifestait une incapacité intrinsèque à couvrir l'ensemble du temps ; de l'autre côté, était amené à se développer un aspect transcendant complet capable, lui, de couvrir l'ensemble du temps. À la situation de gonflement du présent soulignée plus haut succède une situation où la périphrase futurisante se présente comme un *non aspect transcendant*. Or, comme ce qui ne relève pas de l'aspect relève du temps, on voit comment se fait la dérive de la périphrase vers une expression non plus du temps impliqué, mais du temps expliqué, ce qui revient à dire que l'on passe d'une expression de l'aspect à une expression du temps. Le futur temps n'ayant plus de forme attirée, il se tournera vers une forme qui ne peut pas ou ne peut plus être aspectuelle.

Dans ce rapide survol de la genèse des futurs, il reste à évoquer la question de la syntaxe : en particulier celle de l'ordre des éléments : pour simplifier le discours, on s'accordera à reconnaître que la postposition de l'auxiliaire, indispensable à sa morphologisation, est systématisée beaucoup plus tôt que l'antéposition de l'auxiliaire de l'aspect transcendant. En effet, si l'on considère l'espagnol, Marie-France Delport souligne la rareté de la structure *haber* + infinitif : « Peu nombreuses, ces constructions se rencontrent tout au long du Moyen-Âge, même si leur nombre décroît légèrement à partir du XIV^e siècle » (Delport, 2004, p. 279). Plus fréquente est donc la construction infinitif + *haber* ; pour ce qui est du français, la postposition ne fait aucun doute, non plus que la soudure des deux éléments qui est attestée dès les *Serments de Strasbourg* (842) où l'on trouve « si salvarai eo cist meon fradre Karlo » ainsi que « prendrai » qui correspondent au schéma du futur moderne. Répétons-le, cette postposition est nécessaire alors même que la structure passe de la déclaration d'un aspect à celle d'un temps : la caractéristique du temps dans les langues européennes étant de concentrer les flexifs personnels et temporels (au sens large) dans la terminaison, il fallait que l'élément auquel était dévolue cette fonction se rapprochât, au moins par étapes, de cette position. En outre, un rapide sondage semblerait prouver que, dès la latinité, la postposition était chose courante au point même que la première attestation de futur roman est datée du VII^e siècle ; dans la *Chronique de Frédégaire* on trouve une forme « Daras » répondant à un « non dabo »¹¹, ce qui tendrait à confirmer

11. Cité entre autres par Veiko Väänänen, 1962, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck (éd. cit. 1978, coll. *Bibliothèque Française et Romane*, p. 132), ou par Yves d'Hulst, 2002, « Le développement historique des propriétés temporelles du conditionnel en français et italien », dans Brenda Laca (éd.) *Temps et aspect. De*

l'hypothèse selon laquelle le passage d'un aspect à un temps était inscrit très profondément dans les mécanismes de la langue en raison même de sa signification :

Un procès passé est un fait dont on parle objectivement ; un procès à venir est attendu, espéré ou redouté ; on ne peut guère parler de l'avenir sans faire intervenir quelque nuance affective ; en français même, où le futur est une forme couramment employée, au lieu de dire *je ferai*, on est souvent amené à dire, avec des nuances diverses : *je vais faire, je veux faire, je dois faire, je compte faire, j'ai à faire*, etc. (Meillet, 1928, p. 162).

La répartition syntaxique des éléments, tant pour le futur que pour le passé composé devient donc signifiante et ce d'autant plus que l'on avancera vers les langues romanes qui, en raison de la déflexivité, font de l'ordre des mots un facteur de sens. Pourtant, on constatera que face à une rigidité relative de la structure futurisante, existe en espagnol comme en français une certaine liberté pour le passé composé. Il serait vain de tenter de rendre compte de façon exhaustive de cette différence qui a trait à ce que Marie-France Delport définit comme la *non prédicativité* du participe en espagnol alors que l'infinitif est *prédicatif* ; l'endochronie respective de l'infinitif et du participe y a aussi sa place. Le participe en tant que forme morte du verbe est contraint de s'adjoindre un auxiliaire capable de le ramener dans le domaine verbal qu'il tend à désertir (d'où sa transformation en *adjectif participial* qui est une transcendance de transcendance). Au contraire, et malgré de profondes divergences entre le français et l'espagnol¹², l'infinitif donne toujours une image, aussi incomplète soit-elle, du temps. Le rôle de l'élément auxiliaire, ainsi que le souligne Marie-France Delport, à la suite de Guillaume, n'a donc pas la fonction de lui conférer du temps mais de l'ancrer dans le temps¹³. La différence est de taille et pourrait justifier à elle seule, la distinction

la morphologie à l'interprétation Paris, Presses universitaires de Vincennes. D'Hulst (p. 88) signale en note une autre forme tirée du même texte : *adorrabo* (cf. note 13). Tous les exemples de formes périphrastiques montrent une postposition de l'auxiliaire.

12. Voir sur ce point Jean-Claude Chevalier, 1969, « Remarques comparées sur l'infinitif français et l'infinitif espagnol », dans *Bulletin hispanique*, tome LXXI, N° 1-2, Bordeaux, Péret et Fils, p. 140-174.

13. « Entre le suffixe que porte l'infinitif et celui qu'apporte l'auxiliaire, il s'établit une collaboration étroite. Le suffixe d'infinitif situe le verbe dans le possible et le suffixe issu du présent du verbe *avoir* actualise (présent = actuel) en futur le possible considéré » (Guillaume 1964, p.81, note 8).

sémiologique. Enfin, la construction d'une morphologie aspectuelle apparue dans la latinité tardive et développée en langue romane devait discriminer les deux formes indissociables issues des périphrases aspectuelles latines. La place de l'auxiliaire a pu jouer ce rôle. Il est intéressant à cet égard de noter que Guillaume avait relevé, presque incidemment, ce phénomène : « *Avoir marché* est l'au-delà, et en une certaine manière, le futur de *marcher*, mais c'est un futur à rebours qui se développe dans le sens de l'accomplissement, alors que le futur temporel procède du mouvement en sens inverse. » (Guillaume, 1964, p. 80). Comment mieux exprimer cette inversion que par une inversion des éléments convoqués ?

Une dernière objection pourrait être faite : on a postulé le passage d'un aspect à un temps, ce qui oblige à confondre deux catégories que les langues romanes avaient tendu à mettre à distance l'une de l'autre. Il y a là une difficulté d'ordre logique. Cependant, on remarquera que c'est déjà ce que proposait le latin dans l'apparition des périphrases et, plus près de nous, la solution adoptée par la langue française lorsqu'elle a fait du passé composé un temps apte à déclarer l'événement passé : que l'on puisse dire « l'an dernier, j'ai fait une croisière » est la marque de ce passage. De même, et au rebours, l'usage fort répandu en Amérique de substituer un prétérit à un passé composé (« *ahorita hice* ») manifeste la même instabilité née de l'imbrication entre temps et aspect.

Maître de conférences
CEPIALT - Université de Toulouse-le Mirail